

Conditions de garantie: BSH Hausgeräte GmbH
Carl-Wery-Str. 34, 81739 München, Deutschland

Les conditions ci-dessous, qui décrivent les exigences et l'étendue de nos prestations de garantie, ne limitent pas les droits légaux des consommateurs de nos appareils en cas de défauts. Les consommateurs peuvent faire valoir ces droits gratuitement, sans préjudice de notre garantie.

En outre, nous accordons une garantie pour nos appareils aux consommateurs sous réserve des conditions suivantes :

1. Conformément aux conditions reprises cidessous (n° 2-8), BSH assure sans frais la réparation de tous les vices matériels et/ou de fabrication démontrables, pour autant que BSH ait été informée desdits vices immédiatement après leur constatation et dans les 24 mois suivant la livraison au premier utilisateur. Si le problème survient dans les 12 mois après la livraison, il est supposé s'agir d'un vice matériel et/ou de fabrication (exclusions voir 2.).

2. La garantie ne couvre pas les pièces fragiles comme le verre ou le plastique ainsi que les éclairages électriques. Sont également exclues de la garantie les pièces soumises à l'usage ou à d'autres formes naturelles d'usure. Bien qu'il s'agisse de pièces d'usure comme décrit précédemment, nous accordons une garantie de 12 mois sur les batteries remplaçables des appareils "Power for All". Les divergences mineures par rapport à la qualité stipulée, qui sont sans importance pour la valeur et l'aptitude à l'emploi de l'appareil, ne donnent pas lieu à une obligation de garantie. Les dommages ou défauts causés par les effets chimiques et électrochimiques de l'eau et/ou généralement causés par des conditions environnementales anormales n'entraînent aucune obligation de garantie, pas plus que les dommages ou défauts résultant de conditions de fonctionnement inappropriées ou d'un contact de l'appareil avec des substances non appropriées. En outre, aucune garantie ne peut être assumée pour les défauts de l'appareil causés par des dommages de transport dont nous ne sommes pas responsables, une installation et un montage incorrects, une mauvaise utilisation, une utilisation non domestique, un manque d'entretien ou le non-respect des instructions d'utilisation et d'installation. Le droit à la garantie est annulé si les réparations ou interventions ont été effectuées par des personnes non autorisées par nous ou si nos appareils ont été équipés de pièces détachées, supplémentaires ou accessoires qui ne sont pas des pièces d'origine de BSH et si le défaut est dû à la réparation ou à l'intervention par une personne non agréée ou à l'utilisation de pièces qui ne sont pas des pièces d'origine.

3. L'exécution de la garantie sera effectuée de telle sorte que les composants défectueux seront, à notre discrétion, réparés ou remplacés gratuitement par des composants sans défaut. Les composants remplacés deviendront notre propriété.

4. Si nous refusons la réparation ou si, à notre discrétion, elle a échoué, un remplacement d'une valeur équivalente sera livré gratuitement dans la période de garantie susmentionnée, faisant partie du portefeuille de produits locaux. Les appareils remplacés deviendront notre propriété.

5. Afin de faire valoir les droits de cette garantie, le consommateur doit signaler les défauts à notre service clientèle. A cette fin, les options de contact suivantes sont disponibles pour le consommateur : ; Téléphone ; E-mail Le consommateur final peut trouver les contacts respectifs via le QR-code sur le prospectus de service "Contacts de service et conditions de garantie" qui est fourni avec l'appareil. En outre, le justificatif d'achat indiquant la date de livraison doit être présenté. Les appareils qui peuvent être raisonnablement transportés (par exemple dans une voiture) et pour lesquels une demande de garantie est faite en référence à cette garantie, doivent être remis ou envoyés à notre centre de service agréé. Les réparations sur le lieu d'installation ne peuvent être demandées uniquement pour les appareils stationnaires (fixes).

6. L'exécution de la garantie ne prolonge pas la période de garantie et ne renouvelle pas la période de garantie. La période de garantie pour les pièces de rechange installées se termine avec la période de garantie pour l'appareil entier.

7. Le consommateur n'a droit à aucune autre réclamation ou droit autre que ceux spécifiés ci-dessus dans le cadre de cette garantie.

8. Les présentes conditions de garantie s'appliquent aux appareils achetés et utilisés au Luxembourg. Si un appareil est expédié et utilisé dans un autre pays de l'UE/AELE ("pays de destination") qui répond aux exigences techniques (p. ex. tension, fréquence, types de gaz, etc.) du pays de destination et qui est adapté aux conditions environnementales respectives, les conditions de garantie du pays de destination s'appliquent si nous avons un réseau de service clientèle dans ce pays. Vous pouvez en faire la demande auprès du représentant du pays de destination. Si l'appareil est expédié dans un pays hors de l'UE/AELE, la garantie est annulée.

9. Veuillez prendre note de notre offre supplémentaire de service à la clientèle: notre service après-vente d'usine et nos partenaires de service restent à votre disposition après l'expiration de votre garantie